



PROCÈS-VERBAL DE PLENUM DU 25 AVRIL 2017 CORRIGÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI, 24 AVRIL 2017 19H00 – SION

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2016.....	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 décembre 2016.....	3
III- Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 31 janvier 2017.....	3
IV- Nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2017-2020, en application de l'art. 72 OFINCO, le Conseil municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA, à Sion, par M. Bastien Forré.....	3
V- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la prolongation de la zone réservée liaison câblée Plaine-Montagne.....	4
VI- Développement et vote du postulat PDC : « Etude sur l'opportunité de déplacer la piscine découverte de la Blancherie au domaine des Iles de Sion ».....	8
VII- Crédits supplémentaires n°2016/15 à 28 et 2017/02: rapports de la commission de gestion.....	11
VIII- Examen et vote du crédit supplémentaire 2017/01 : Engagement d'un chargé de communication.....	13
IX- Informations de la Municipalité.....	17
X- Divers.....	19



Bonvin Claire Lise, Présidente du Conseil Générale. Monsieur le président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du conseil général de la ville de Sion. Conformément au règlement cette séance a été valablement convoquée en date du 29 mars dernier et peut délibérer compte tenu du nombre de membres présents.

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences du chef de service Monsieur Jean-Pierre Meyer, du conseil général Monsieur Stéphane Riand, annoncé avec du retard Monsieur le conseiller général Jean-Pierre Bodrito.

Comme vous le constatez notre salle du casino a subi quelques transformations. Notre système de vote et de demande de parole a été rajeuni. Afin que nous soyons le plus opérationnel possible ce soir des séances ont été organisées entre Monsieur Gapany, notre technicien, Monsieur Tacchini, responsable informatique à la ville de Sion et nous trois. Je tiens à remercier sincèrement ces personnes pour leur investissement durant ce mois et en particulier aujourd'hui. Nous sommes à pied d'œuvre depuis ce matin. Tout n'est pas encore réglé. Nous n'avons pas encore reçu les cartes magnétiques. C'est la raison pour laquelle nous vous avons placé ce soir. Comme vous l'avez appris par courriel, je vous demande de respecter strictement votre emplacement afin que le plenum se déroule normalement. Devant chaque place vous avez un micro, la fente pour l'insertion de votre carte magnétique. La lumière bleue passera au vert le jour où vous l'aurez. Devant la fente vous trouver les boutons vert, rouge et blanc pour les votes. Il n'y a plus de double saisie. Les deux touches grises de chaque côté ne sont pas utilisées. La demande de parole se fait au moyen de la touche blanche à droite de micro. Lors de la demande de parole, la collerette du micro devient verte et passe au rouge quand je vous aurai donné la parole. Veuillez prendre la parole seulement quand le micro est rouge.

Suite à la démission de Madame Antille, secrétaire au PV de la dernière législature, la question s'est posée de son remplacement. Nous avons opté pour une retranscription de l'audio en texte. Nous utilisons dès aujourd'hui le même matériel d'enregistrement et de saisie que le Grand Conseil, la solution RECAPP. Monsieur le secrétaire, Jean-Charles Léger, doit segmenter notre séance au fur et à mesure de prise de parole. C'est pourquoi, j'insiste sur le fait que les prises de parole se fassent correctement pour que l'enregistrement ait lieu et que le texte suive. Je vous demande un peu d'indulgence ce soir ce système informatique est tout nouveau que ce soit pour Monsieur Gapany ou pour nous trois.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du conseil général et par le président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa un de notre règlement.

Ordre du jour,

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil général du 19 décembre 2016.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil général du 20 décembre 2016.
3. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du conseil général du 31 janvier 2017.
4. Nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2017 à 2020 en application de l'article 72 Ofinco, le conseil municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA à Sion.
5. Examen et vote du message du conseil Municipal au conseil général concernant la prolongation de la zone réservée liaison câblée plaine montagne.
6. Développement et vote du postulat PDC étude sur l'opportunité de déplacer la piscine découverte de la Blancherie au domaine des îles de Sion.
7. Crédits supplémentaires 2016 15 à 28 et 2017 02, rapport de la commission de gestion.
8. Examen et vote du crédit supplémentaire 2017 01, engagement d'un chargé de communication.
9. Information de la Municipalité.
10. Divers



Comme je n'ai pas reçu de demande de changement de l'ordre du jour, nous pouvons commencer par le point 1.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2016

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 a été rédigé par Madame Antille. Le procès-verbal, sans modification, est accepté **par 51 oui, 2 abstentions et 0 Non**

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 décembre 2016

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016 a été rédigé par Madame Antille. Le procès-verbal, sans modification, est accepté **par 51 oui, 2 abstentions et 0 Non**. Je remercie Madame Antille pour le travail effectué durant cette dernière législature.

III- Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 31 janvier 2017

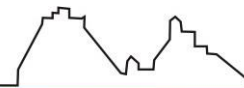
Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017 a été rédigé par notre nouveau secrétaire. Le procès-verbal, sans modification, est accepté **par 53 oui, 0 abstention et 0 Non**.

IV- Nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2017-2020, en application de l'art. 72 OFINCO, le Conseil municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA, à Sion, par M. Bastien Forré

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Comme le prévoit la loi sur les communes du 5 février 2004 dans son chapitre révision des comptes à l'article 83, les comptes sont révisés chaque année par des réviseurs particulièrement qualifiés. Les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour 4 ans. Sur proposition du conseil Municipal, ils sont rééligibles. Les réviseurs sont indépendants des autorités municipales. L'ordonnance définit les qualifications exigées pour les réviseurs. Les réviseurs répondent envers la commune des dommages résultant de la violation intentionnelle ou par négligence de leur devoir. Puis suivent plusieurs autres articles traitant des tâches de réviseur, du rapport de révision, de l'ordonnance. Ainsi conformément à cette disposition le conseil Municipal unanime nous propose son réviseur actuel en l'occurrence la fiduciaire BDO SA à Sion pour les 4 années à venir. J'ouvre la discussion générale sur ce point.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Chers collègues, le groupe UDC prend note du choix de BDO comme organe de révision. Nous relevons cependant que BDO travaille comme réviseurs des comptes de la commune depuis 2012 et que l'un des réviseurs est désormais un élu cantonal. Simple question à la municipalité, pourquoi n'a-t-elle pas souhaité attribuer le mandat à quelqu'un d'autre comme elle a coutume de le faire dans l'attribution de ses mandats.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Voilà madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, effectivement l'idée de reconduire le mandat qui avait été donné précédemment, puisqu'on a déjà eu la fiduciaire BDO SA pendant 4 ans, la pratique en la matière est de reconduire, en général, deux mandats et après nous changeons de fiduciaire. Le conseil municipal n'avait



pas d'éléments objectifs pour changer de fiduciaire et changer de réviseur. Je pense qu'un mandat politique de député à mon sens n'a pas d'incidences sur la qualité du travail qui est effectué, qualité qui est reconnue et par l'administration et par le conseil municipal.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le réviseur des comptes est accepté par 49 oui, 5 abstentions et 0 non pour cette législature.

V- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la prolongation de la zone réservée liaison câblée Plaine-Montagne

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu ce message du conseil municipal daté du 9 février 2017, pour analyse et approbation. Le bureau du conseil général a décidé d'en donner l'analyse à une seule commission soit la commission environnement et urbanisme.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée de l'examen du projet de prolongation de la zone réservée le long du tracé de la liaison câblée projetée entre Sion et le secteur des mayens de l'hôpital. La commission remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité et particulièrement Monsieur Kempf qui a répondu aux questions de la commission. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande. **Entrée en matière et vote d'entrée en matière,** la commission a pris connaissance des documents et annexes concernant l'objet précité. La commission a accepté d'entrer en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée par **53 oui, 0 absence et 0 non.**

L'entrée en matière étant acceptée, Monsieur le rapporteur peut continuer.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Il est rappelé que la commission ne doit pas se prononcer en faveur ou en défaveur du projet de la future liaison plaine montagne mais bien, sur l'acceptation ou pas de la prolongation de la zone réservée des parcelles sises le long du tracé du projet.

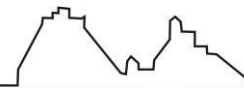
La commission relève que le message fourni par la municipalité est très succinct et au vu des enjeux du projet, qu'il aurait été précieux d'avoir quelques informations complémentaires. La CEU a posé quelques questions :

Y a-t-il eu des oppositions lors de la première mise en zone réservée ? Si oui combien et quels étaient leurs motifs ainsi que les raisons de la levée des oppositions par la municipalité ?

Il y a eu 11 oppositions dont 7 irrecevables. 4 oppositions portaient sur des demandes de renseignements ayant trait à l'installation câblée proprement dite, disposaient que le projet choisi était en contradiction avec celui de la ligne à très haute tension prévue, arguaient que la zone réservée entraînait une diminution de la valeur de leurs biens immobiliers et contestaient le choix du tracé.

Est-il possible de prévoir une station intermédiaire à hauteur des villages de Salins afin de desservir également ces quartiers ?

Il a été conclu qu'une station intermédiaire ne faisait pas sens du fait des surcoûts de construction et d'exploitation disproportionnés par rapport au nombre de personnes desservies car seulement une partie du quartier de Salins aurait une bonne desservance (tissu urbain épars et problèmes d'accessibilité en mobilité douce avec la pente). En outre, il faudrait construire un parking à voitures pour capter les usages potentiels.



La commission propose de réfléchir tout de même à cette éventualité, dans tous les cas pour une évolution future. Une planification du territoire avec un espace réservé et potentiellement accessible devrait être réalisée. L'optimisation des moyens de transports communs pour les habitants du coteau doit aussi être une priorité pour la Ville de Sion.

Quel était l'état d'avancement des études pour le développement des Mayens de l'hôpital (quartier d'étudiants, ...) ?

Des études préliminaires sont actuellement menées et les analyses se poursuivent concernant notamment les aspects programmatiques. La fusion avec la commune des Agettes, qui jouxtait la station des Mayens, impose désormais de considérer tout le plateau des Mayens de l'hôpital comme une seule entité.

Ces premières analyses montrent que le site pourrait jouer un rôle de quartier pionnier pour accueillir de l'habitat permanent et des activités, eu égard à son extraordinaire accessibilité depuis le centre-ville et la gare CFF. Ces réflexions questionnent également sur un programme particulier (en lien avec la recherche par exemple) dans un contexte spécifique. Elles montrent qu'un quartier à vocation uniquement touristique ne ferait clairement pas sens à cette altitude alors que le site de Thyon 2000 deviendra facilement atteignable depuis la plaine.

Ce développement, dans l'optique d'un quartier durable, serait compatible avec la volonté de préserver le paysage, de garantir un traitement adéquat avec la frange boisée et, du fait de la liaison par télécabine, de réduire les besoins en matière de stationnement et de voirie. Cette utilisation judicieuse du territoire contribuerait également à optimiser l'utilisation de la liaison câblée par des fonctions complémentaires au tourisme et à l'intermodalité vers les secteurs déjà habités du Cône de Thyon. Un processus précisément encadré serait par ailleurs nécessaire pour garantir la qualité attendue, tant en matière d'urbanisme que de construction.

CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL :

La commission a analysé l'ensemble du dossier et n'a pas de remarques particulières concernant les questions posées. Toutefois, elle souhaite soulever le point sensible du déficit de communication en général et en particulier sur ce projet. La CEU peut ainsi formuler les différents points suivants :

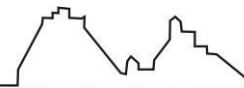
- Elle exige que le conseil général soit informé avant la population et les médias de la décision de l'OFT concernant la demande de concession.
- Elle souhaite avoir des informations complémentaires sur le processus d'attribution de la concession (via les marchés publics).
- Lors de la prochaine communication de la municipalité, il serait souhaitable que des informations plus précises puissent être articulées.

La Commission a accepté le projet de prolongation de la zone réservée par 9 voix pour et une abstention.

La présidente ouvre la discussion générale.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Le PDC aime le tourisme d'hiver, le ski et l'après ski. Le PDC aime le tourisme d'été, le VTT et les randos. Le PDC aime la mobilité douce et l'intermodalité, les navettes sans chauffeur, les liaisons câblées. Le PDC soutient donc logiquement la prolongation de la zone réservée touchant la liaison plaine montagne.

Nous nous permettrons toutefois de souligner qu'actuellement il existe encore des contours flous dans ce projet porté par la ville de Sion. Que ce soit en matière de coût, de participation de la ville à ces derniers, de prise en charge des coûts de transports publics. Nous attendons donc un certain nombre d'éclaircissements mais nous comprenons aussi très bien que ne bénéficiant pas encore de la concession, il ne faille pas mettre la charrue avant les bœufs, vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.



Le groupe DC relève aussi l'intéressant travail qui a été mené concernant les transports publics sur le coteau et souhaite que Salins ne soit pas mis de côté, même si la configuration du ou plutôt des villages, ne peut s'y prêter que difficilement.

Dans cette optique, nous relevons que la réflexion sur le long terme d'une station pourrait être implantée sur le tracé de la cabine. En effet, le village déjà bien agrandi avec la fusion avec Sion et un tel transport vers la plaine pourrait être une éventualité envisagée. Ceci étant dit, notre groupe soutiendra, ce soir, cette prolongation.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Tout d'abord nous tenons à préciser ici que nous sommes bien conscients que nous ne votons pas aujourd'hui sur la construction et le financement du projet mais bien sur le prolongement de la zone réservée pour la liaison plaine montagne et ceci afin de ne pas mettre en danger l'ensemble des travaux en cours. De ce fait, nous faisons confiance à l'exécutif qui nous conseille de prolonger ces zones réservées pour une période de 3 ans.

Cependant, un certain nombre de questions restent ouvertes et méritent, selon nous, réponse dans le futur développement du projet et nous aimerions ici rappeler nos principales préoccupations. Est-ce qu'un business plan sera bientôt disponible au sujet des dépenses et des recettes liées à cette nouvelle liaison et de la même manière un échéancier est-il prévu pour les années à venir, notamment pour la période de prolongation de la zone réservée, objet voté aujourd'hui. Serait-il possible d'avoir plus de précision quant à la nouvelle société TéléSion SA, notamment les acteurs qui possèdent des parts et dans quelles proportions et également quel sera le rôle de TéléSion après l'obtention de la concession. Finalement une clarification des objectifs du projet nous semblerait nécessaire, notamment sur l'aspect transports publics du projet. Est-ce réellement un pan réaliste du projet et une réelle volonté de la ville d'utiliser la liaison câblée comme transports publics, ou sommes-nous plutôt dans un projet essentiellement touristique. Voilà pour ce qui est ressorti de nos discussions au sein du groupe ADG. A titre plus personnel finalement et en tant que nouvel élu et membre de la commission environnement et urbanisme, j'ai été interpellé de la parcimonie des informations transmises à la commission pour répondre aux questions de la commission et lui permettre d'avoir une vision globale et complète du dossier. Même si le projet est encore en évolution.

Je suis conscient que le but visé aujourd'hui demeure : ne pas bloquer le projet dans son ensemble et permettre à la ville de continuer les études, pour la bonne marche du projet. Mais ces futures études nécessitent déjà des fonds en soi, il nous semble primordial que nous ayons accès aux résultats des premières études pertinentes, si l'on sollicite la commission pour des décisions ou des crédits y relatifs par la suite. Je suis interpellé par le fait que la commission n'ait pas eu accès aux conclusions des études concernant un éventuel arrêt intermédiaire à Salins ou que nous n'ayons pas reçu les analyses montrant la possibilité d'un quartier pionnier et éventuellement durable sur le plateau des Mayens de l'hôpital. Je pensais que le document serait joint aux réponses aux questions de la CEU. Mais malheureusement cela n'a pas été le cas. En définitive, le groupe ADG considère que la commission devrait pouvoir avoir accès aux conclusions de ces études au fur et à mesure que celles-ci sont réalisées afin que le conseil général et les commissions concernées puissent avoir la vision la plus précise sur les projets importants de développement et dont certaines parties sont soumises au plenum. J' imagine que c'est même la volonté de tous de pouvoir avoir toutes les cartes en main quand il s'agit de statuer sur les multiples objets à traiter. Que ce soit dans les commissions ou en plenum.

En conclusion malgré ces quelques remarques le groupe ADG soutient à l'unanimité la prolongation de la zone réservée pour la liaison câblée plaine montagne mais espère avoir dorénavant un accès plus systématique aux études déjà réalisées.

Marquis Marco, Conseiller général, PLR. La future liaison plaine montagne sera un moyen de transport qui renforcera l'offre actuelle en matière de mobilité au sein de la capitale. Le futur départ de la télécabine sera localisé au centre du futur axe sédunois. Ce moyen de transport va rejoindre la gare ferroviaire, la gare des bus, l'aéroport et à terme les usagers auront la possibilité de se déplacer librement pour atteindre différentes destinations. Avec ce projet, nous consolidons l'offre des transports en commun existante.



Nous pouvons imaginer que les personnes qui œuvrent à l'EPFL puissent atteindre les pistes de ski en hiver ou le parcours VTT et randonnée en été, que les habitants des Agettes et de Veysonnaz puissent accéder aux commerces du centre-ville ou que les vacanciers qui veulent profiter de séjourner à la montagne puissent rejoindre la salle de spectacles au cour de gare, tout cela sans prendre leurs véhicules privés, sans surcharger le réseau routier et en respectant l'environnement.

Je vous rappelle qu'actuellement la société Téléveysonnaz a déjà déplacé le départ de la télécabine de la piste de l'ours dans le but de rejoindre le tracé étudié par le projet. Le dossier pour la validation est prêt pour la mise à l'enquête, tous les indicateurs sont au vert pour la suite des opérations.

Je vous rappelle aussi que l'on est aujourd'hui là pour débattre sur la prolongation de 3 ans de la zone réservée et non sur le projet. Vous l'avez compris le groupe PLR souhaite l'aboutissement de ce projet qui a une grande importance autant pour le développement touristique et économique de notre région, que pour le contribuable de notre ville. Le conseil général doit accepter ce message et autoriser de prolonger de 3 ans la zone réservée pour les parcelles concernées par le projet de la liaison plaine montagne.

Boand Vincent, conseiller général, UDC. Le groupe UDC a examiné la demande de prolongation de zone concernant la liaison plaine montagne et la soutient. La municipalité investit depuis 2014 dans les frais d'études nécessaires à ce projet et semble souhaiter y rattacher d'autres projets aux Mayens de l'hôpital notamment, ainsi qu'au départ de l'éventuelle télécabine dans la ville du 21ème siècle. Ce projet ambitieux qui en plus, entend développer des synergies et des partenariats avec d'autres acteurs dont des communes partenaires, n'offre pour l'instant que peu de visibilité. Les coûts et leur répartition entre les partenaires, le degré d'application des autres communes, l'éventuelle indemnisation des propriétaires de parcelles, la présence ou non d'une station intermédiaire sont des éléments importants encore peu évoqués par la commune. Tout comme une communication claire sur les retombées d'une installation qui contrairement aux installations de même genre en Valais ne relie pas la plaine à une station, mais à un fonds de domaine skiable, ce qui pose quelques interrogations sur sa rentabilité dans un Valais où les domaines skiables connaissent quelques difficultés. Ce point devrait davantage être approfondi par la commune car il semble prématuré que la commune se lance dans des études aux Mayens de l'hôpital pour d'autres projets avant de proposer du concret pour la liaison plaine montagne.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts comprend bien le souci du conseil communal de préserver les possibilités de réalisation de la liaison câblée plaine montagne, nous allons donc accepter la prolongation de la zone réservée. D'un point de vue écologique, on ne peut que soutenir ce projet. Lors de la dernière législature les informations données au conseil général sur cette liaison manquaient souvent de précisions. A l'époque, il était projeté de construire un quartier de la ville au pied de la piste de l'ours, d'assurer le développement touristique de Thyon 2000, voire même de construire un foyer pour les étudiants du Campus. L'éventualité d'une station intermédiaire à Salins avait même été évoquée. Les différentes études réalisées jusqu'à ce jour semblent avoir permis d'affiner les objectifs que la commune se fixe à travers cette liaison câblée. Pourtant un certain nombre de questions demeurent. On constate avec satisfaction que la liaison câblée ne sera pas uniquement à vocation touristique et qu'elle fera office également de nouveaux transports publics entre le centre de la ville et les Mayens de l'hôpital. Pour que cet objectif voie le jour, il faudra bien entendu que les tarifs mais plus particulièrement les horaires soient attractifs. Un enjeu primordial pour que cette liaison câblée devienne un réel transport public réside dans l'accessibilité des habitants de Veysonnaz ou des Collons à la station terminale des Mayens de l'hôpital. Les renseignements obtenus à ce sujet demeurent relativement vagues. Au-delà de l'accessibilité, que va-t-on mettre en place pour inciter la population de ces communes à utiliser ce nouveau transport public. Autour de cette liaison câblée toujours, le développement des Mayens de l'hôpital constitue un enjeu majeur. L'idée que cette région devienne un quartier de la ville semble être encore d'actualité. Par conséquent, il s'agira de convaincre une partie de la population de s'installer de façon permanente dans cette zone et empêcher un développement anarchique de résidence secondaire. La construction d'un quartier respectant le développement durable semble envisagé. Souhaitons qu'il ne connaisse pas le même destin que celui projeté autrefois dans la région d'Uvrier. Concernant la liaison toujours les informations obtenues sur le développement touristique de Thyon 2000 sont pour l'instant lacunaires. Les prochaines études vont certainement apporter des informations plus précises sur les différents points qui viennent d'être évoqués.



Il serait également souhaitable qu'elle puisse répondre aux questions suivantes :

- où en est la collaboration avec les autres communes concernées en particulier au niveau du financement de la liaison et du raccordement de ces dernières à la station d'arrivée ?
- comment va-t-on inciter ou convaincre les touristes et les skieurs du weekend, qui se déplaceront en voiture jusqu'à Sion, d'emprunter la liaison câblée pour se rendre au pied des pistes ?
- où pourront-ils garer leurs véhicules ?
- comment éviter de ramener un flot de voitures au centre de la ville ?

Enfin un nouveau projet de liaison câblée provenant d'une initiative privée a vu le jour récemment dans notre ville. Il propose de relier différents quartiers. Que faut-il penser de ce projet ? A-t-il suscité l'intérêt de notre conseil communal ou reste-t-il dans les mains de privés exclusivement ? Bref doit-il être pris au sérieux ?

Au-delà de cette initiative et pour conclure le groupe des verts, comme le souhaite la CEU désire que le conseil général soit informé de manière plus complète au fur et à mesure de l'avancement de la liaison câblée gare Mayens de l'hôpital. Les résultats des diverses études menées à ce propos devraient être communiqués au fur et à mesure de leur aboutissement.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, j'ai pris note avec satisfaction du soutien à la prolongation de cette zone réservée. Vos questions diverses sont légitimes. Je crois qu'elle reflète bien la problématique et de la liaison et du développement de ce futur quartier des Mayens de l'hôpital. C'est aujourd'hui l'objet d'un certain nombre d'études qui sont conduites par la municipalité. Les informations importantes que je peux vous donner, que l'on connaît aujourd'hui, c'est que ce dossier de liaison câblée est en cours d'analyse auprès de l'office fédéral des transports, pour obtenir la concession. On va vraisemblablement avoir un retour de l'office fédéral des transports et le conseil municipal devra travailler pour répondre aux éventuelles questions qui nous sont posées. En ce qui concerne la société Télésion SA, c'est une société anonyme au capital de 100'000 francs. Les deux actionnaires principaux sont la ville et la bourgeoisie à hauteur de 30% chacune et puis vous avez 6 communes qui ont 5% de ce capital, Nendaz, Isérables, Bagnes, Veysonnaz, Vex et Hérémence. Donc aujourd'hui ce sont ces communes et la bourgeoisie, au travers de cette société anonyme, qui portent le projet, qui ont engagé les premiers faits d'études pour pouvoir déposer ce dossier auprès de l'office fédéral des transports.

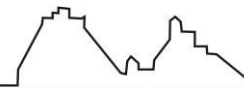
Nous avons bien pris note de ces questions, le jour où nous aurons des réponses, nous reviendrons vers vous pour vous apporter l'éclairage souhaité.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce message concernant la prolongation de la zone réservée liaison câblée plaine montagne est donc accepté par **52 oui, 4 abstentions et 1 non**.

VI- Développement et vote du postulat PDC : « Etude sur l'opportunité de déplacer la piscine découverte de la Blancherie au domaine des Iles de Sion »

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite le premier signataire à venir nous présenter son postulat.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Je ne vais pas relire le postulat puisque vous l'avez certainement lu et étudié, mais j'aimerais mettre quelques points en exergue. Avec ce postulat le PDC a une vision à moyen et long terme à proposer. 3 points sont à retenir :



Tout d'abord l'aspect touristique et économique. Notre ville se veut de plus en plus tournée vers le tourisme et investit des moyens considérables pour promouvoir son image avec des manifestations organisées tout au long de l'année. Elle veut même construire un téléphérique, on l'a vu tout à l'heure, pour devenir une station d'hiver. Mais le soleil valaisan est aussi recherché l'été. Il faut donc aller plus loin aujourd'hui et un investissement public devenu nécessaire pourrait être mis à disposition des Sédunois, des habitants de la région mais aussi des touristes. Il n'y a aucune opposition entre ces utilisateurs. Voyons Sion et son domaine des Iles comme un véritable centre de loisirs estival, composé d'infrastructures existantes. Vous connaissez les infrastructures, mais je vais quand même en citer quelques-unes : terrains de beach volley, mur de grimpe, tennis, mini-golf, activité aquatique sur le lac, parc aventure, petit train et j'en passe. Les aménagements de Rhône 3, l'arrêt de l'exploitation de la gravière vont ponctuer ce site et enfin vous y ajoutez un centre aquatique d'été et vous avez un véritable projet du futur pour Sion et son tourisme. C'est une vision à long terme que nous proposons ici. Cet investissement contribuera certainement à pérenniser, dynamiser notre cher camping des Iles ainsi que le restaurant des Iles.

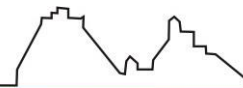
Le deuxième aspect est plutôt lié à l'accessibilité de l'ancien Stand. La ville, on le voit, est actuellement engorgée. Engorgée comme beaucoup d'autres villes d'ailleurs, on a une avenue de France qui est une des plus passantes de la ville. On a des nuisances pour les habitants en termes de trafic. On a des nuisances en termes de bruit. Effectivement, que si l'on ajoute encore une infrastructure supplémentaire, dans ce centre, nous allons accentuer les problèmes que cela soient des problèmes de circulation, des problèmes de places de parc qui sont déjà manquantes, manquantes dans toute la ville aussi. On le voit aujourd'hui. On doit construire des parkings. On y ajoute des infrastructures supplémentaires, on va devoir y ajouter des places de parc. Donc, là aussi, le PDC essaie d'avoir une vision à long terme pour notre ville. C'est-à-dire, désengorger la ville ou ne pas l'engorger plus avec des investissements de la sorte.

Le troisième aspect, c'est l'aspect du dimensionnement du projet de l'ancien Stand. La population sédunoise est en croissance régulière. La ville a besoin d'infrastructures adaptées à sa population grandissante. La piscine de la Blancherie est trop petite pour ceux qui ont déjà essayé d'y aller avec leur famille quand il fait beau. Le site choisi, j'ai fait le calcul, sera plus petit que celui d'aujourd'hui, même si l'on veut rajouter le jardin public au sud de l'ancien Stand et la double utilisation du bassin couvert. Là aussi, ayons une vision à long terme et construisons des infrastructures adaptées aux besoins futurs.

Il semblerait que le problème de ce postulat soit l'éloignement, qui freine certaines personnes pour adhérer à un tel projet. Lorsque l'on voit l'évolution actuelle du quartier et du village d'Aproz, gageons qu'à court ou moyen terme une ligne de bus desservira ce lieu de manière régulière. Un arrêt domaine des Iles desservira notre centre de loisirs estival, en plus du petit train actuel. Gardons à l'esprit qu'aujourd'hui déjà les utilisateurs de la piscine de la Blancherie, en provenance d'Uvrier, Bramois, Champsec, Vissigen, Salins, Les Agettes et Châteauneuf viennent déjà en voiture, en vélo, en transports publics. Un investissement important comme une piscine doit être étudié dans sa globalité et répondre aux évolutions futures d'une collectivité. Il s'agit d'un investissement important pour une ville et nous devons étudier ces investissements sur le long terme. En acceptant ce postulat, vous n'acceptez pas un crédit d'engagement pour la construction d'un centre aquatique d'été au domaine des Iles. Mais vous donnez une chance à l'étude d'un projet qui s'inscrit dans une politique touristique et économique. Alors, ne soyez pas trop timides.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La présidente ouvre la discussion.

Antonini Tobia, Conseiller général, PLR. Le PDC, par son postulat, met en avant des problématiques légitimes liées au projet de la municipalité. Malheureusement, il le fait sans disposer du détail des solutions éventuellement déjà intégrées dans le projet qui nous sera soumis et sans tenir compte de toutes les synergies qui seraient créées et améliorations qui en découleraient. Synergies au travers d'une meilleure utilisation du personnel, d'une utilisation plus rentable des infrastructures et d'une moins grande dépendance envers la météo, d'un système de récupération de chaleur entre les deux piscines pour une meilleure efficacité énergétique. De plus, en réunissant à l'ancien Stand, les piscines et la patinoire dans la même zone, la municipalité pourra mutualiser les vestiaires, elle pourra améliorer les parkings, car oui des places de parc il y en a. Celles qui sont aménagées devant la piscine, celles qui seront construites



au cours de gare ainsi que les places de la rue Oscar Bider. Il apparaîtra à chacun comme évident que, par sa situation centrale, le site de l'ancien Stand est plus facile à atteindre à pied, en transports publics ou à vélo que le domaine des Iles. La municipalité pourra, en somme, investir de manière plus ciblée afin de garantir une utilisation optimale à tous les habitués de ce pôle sportif que sera l'ancien Stand. Le PLR pense que le PDC amène une idée intéressante pour ce qui pourrait constituer une extension de l'offre dans un futur plus lointain. En effet la ville de Sion ne cesse de s'étendre. Des bassins situés à 4 kilomètres du centre constitueront peut-être un appoint nécessaire dans un futur où les populations continueront à se concentrer en plaine et pourquoi ne pourrait-on pas les construire en collaboration avec une ou plusieurs communes voisines.

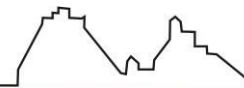
Nous proposons au PDC de relier la demande à la prochaine assemblée générale de la bourgeoisie, afin d'étudier cette opportunité et serions prêts à soutenir la démarche. Chers collègues, en pensant aux enfants, aux familles, aux sportifs, en pensant à l'environnement ainsi qu'aux finances de notre commune, le groupe PLR vous encourage à refuser ce postulat.

Théler Maud, Conseillère générale, AdG. AdG n'est pas favorable à cette option pour les raisons suivantes : déplacer la piscine aux îles reviendrait à obliger les usagers à se rendre en voiture en sachant qu'il y a déjà, aujourd'hui sans la piscine, des soucis de parcage au îles. Qui n'a pas eu déjà des soucis pour trouver une place de parc lors de la belle saison. Nous sommes d'avis, que les personnes qui se rendent actuellement aux îles le vont, car ils souhaitent, pour nager en eau libre, profiter d'un cadre naturel. Il y a dès lors pas besoin de rajouter une piscine. Il est tout à fait possible de déplacer la piscine vers la patinoire afin de la garder en ville. D'ailleurs cela a été étudié par les services de la ville. Si la piscine reste en ville cela facilitera l'accès aux piétons et permettra également de mettre en place une certaine synergie entre les deux piscines. Il existera également un véritable complexe sportif dans le quartier : 2 piscines, patinoire, installation de l'ancien stand etc. Ce qui apportera un plus pour la ville et cela est vraiment intéressant pour les familles qui pourront profiter des différentes activités sur un même lieu. Si la crainte de mettre la piscine à cet endroit est de perdre des places de parc, après analyse, nous estimons qu'en réalité nous en perdrons pas énormément. Cependant l'AdG entend ce souci et pense qu'il y a une réflexion globale à mener sur ce sujet et trouver des solutions à un paquage, de mobilité et transport publique. Des solutions peuvent être trouvées. Ce sont ces raisons qui poussent l'AdG à refuser ce postulat.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Concernant, le postulat du PDC, à travers l'effet d'annonce ou de ce conceptuel postulat, le groupe UDC rappelle qu'une acceptation déclencherait immédiatement des études supplémentaires, des coûts supplémentaires et aucune prise de position concrète du PDC sur le projet initial de la ville, sans compter le retrait de leur amendement précédent. En outre la vision lointaine d'une piscine à l'extérieur de la ville, le groupe UDC se veut pragmatique face à l'interrogation totale concernant le projet Rhône 3. Il est impossible de prophétiser une configuration territoriale aujourd'hui. En guise de conclusion l'UDC préfère une perspective de synergies au sein de la ville de Sion, au sein des infrastructures actuelles plutôt qu'une proposition excentrée. En d'autres termes l'UDC refuse ce postulat.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Les Verts sont tout à fait favorables au développement du camping TCS, même s'ils ne sont pas certains que l'objet de ce postulat soit le seul moyen d'y parvenir.

Néanmoins, nous pensons aussi aux quelques trente mille autres habitants de notre commune, qui ne cultivent aucune accointance particulière avec le Camping TCS. Ceux-ci restent fortement attachés à la gratuité du site des Iles qui serait évidemment amputé d'une partie par la construction de ladite piscine et à la conservation de son aspect actuel, propice à grande variété d'activités pas forcément aquatiques. Je rappelle qu'il y a un certain nombre de festivals qui ont lieu aussi aux Iles. Ensuite, il y a un problème technique, comme chacun le sait, la nappe phréatique est relativement proche de la surface. Ceci impliquerait d'assez grosses opérations de génie civil. Le traitement de l'eau poserait aussi quelques soucis. Enfin, il y a un certain nombre de problèmes qui ne semblent pas avoir été pris en compte par nos amis du PDC. De plus, comme cela a déjà été brillamment évoqué par les personnes qui ont pris la parole avant moi, une piscine de plein air facilement accessible, proche du centre-ville, présente un certain nombre d'avantages, notamment pour les écoles. Je rappellerai quand même qu'à l'endroit où



cette piscine est projetée par la ville, il y a outre les collèges et l'école des métiers, une certaine proximité avec les cycles d'orientation des Collines et de St-Guérin. Un déplacement aux îles, tant dans le cadre de l'activité scolaire que de loisirs, présenterait un évident frein aux activités natatoires de nos chères têtes blondes. Pour toutes ces raisons le groupe des Verts est défavorable à ce postulat.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je pense que bon nombre de points ont été évoqués. Je me dois de vous rappeler le contexte, nous devons investir passablement sur la piscine de la Blancherie. Le Conseil Municipal a réfléchi effectivement à maintenir une piscine sur ce lieu ou envisager des synergies. Je crois que dans nos investissements, nous avons une mission de service public. L'idée est vraiment d'offrir le maximum de prestations, la meilleure qualité de prestations à nos usagers. Cela a été évoqué aujourd'hui. Les 3 grandes catégories d'usagers des piscines sont avant tout les écoles, les clubs sportifs et puis le public. Il semble vraiment opportun, en tout cas pour le Conseil Municipal, d'étudier étant donné qu'aujourd'hui nous sommes en train de préparer un concours. Je vous rappelle que nous ne sommes pas encore au stade de la présentation d'un crédit d'investissement. Nous sommes vraiment au stade du concours : pouvoir regrouper cela avec la piscine d'hiver. L'objectif étant de prolonger les heures de mise à disposition de ces plans d'eau pour les différents publics cibles qui ont été évoqués, d'exploiter au mieux les synergies entre la piscine d'été, la piscine d'hiver, la patinoire et aussi les autres infrastructures sportives. Il est vrai qu'aujourd'hui l'ancien Stand est sous doté par exemple en termes de vestiaires et là nous pourrions mutualiser un certain nombre de choses. Les arguments de la proximité de la gare, effectivement du réseau de transports publics, sont aussi des éléments qui ont motivé le Conseil Municipal à retenir cette localisation pour cette étude. Je ne veux pas être plus long mais je crois que les éléments principaux pour cette première phase d'étude et de lancement de concours vous ont été présentés.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Effectivement, il y a simplement deux visions qui s'opposent. Aujourd'hui, le PDC a une vision à moyen et long terme. On doit investir, je ne sais pas combien de millions pour une nouvelle piscine, si c'est que pour 10 ou 15 ans et après se rendre compte que c'est trop petit ou que l'ancienne commence à donner des signes de faiblesse. L'ancienne a quand même plus 30 ans. Donc, on va greffer une nouvelle construction sur une ancienne construction et puis l'un dans l'autre quand l'ancienne construction sera trop vieillie, ceci va compliquer les choses. Je dirai qu'il faut avoir une vision à long terme, c'est le but de ce postulat. Maintenant, les avantages qui ont été cités, sont indéniables mais pour nous, ils ne suffisent pas à contrebalancer les désavantages d'avoir une piscine à cet endroit.

Au niveau de la nappe phréatique c'est vrai que c'est une histoire d'eaux. Nous n'avons pas tout analysé mais l'étude qu'on propose aurait pu donner quelques informations à ce niveau-là.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce postulat est refusé par **36 non, 20 oui et 0 abstention.**

VII- Crédits supplémentaires n°2016/15 à 28 et 2017/02: rapports de la commission de gestion

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La présidente passe la parole au conseiller général Charles-André Rey pour la présentation des crédits supplémentaires 2016/15 à 28 et 2017/02 approuvés par la commission de gestion.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. J'ai l'honneur d'être le rapporteur de la commission de gestion et je vais vous faire la lecture des différents sujets qui nous ont été soumis lors de notre séance du 20 février dernier. Nous avons 14 crédits supplémentaires qui étaient proposés, 13 qui étaient liés, un seul qui était non lié. Je vais essayer d'en faire une lecture succincte.



Je commence par le :

- **Crédit 2016-15**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Centre funéraire et cimetière, concernant l'effondrement d'un mur pour un montant de 100'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-16**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Activités médicales scolaires pour les transports pour un montant de 170'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-17**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Autorité de protection des enfants et des adultes, s'agissant d'une facture du service cantonal de la jeunesse relative aux mandats d'assistance éducative et de curatelle éducative pour un montant de 75'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-18**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Pour les déchets, un achat de containers supplémentaires en prévision de l'entrée en vigueur de la taxe sur les déchets, pour un montant de 180'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-19**, C'est un crédit non lié, pour la voirie pour un montant de 160'000 francs. Il s'agissait, en fonction de l'avance de certains chantiers qui étaient plus importante que prévue due à la météo favorable, des interventions sur l'avenue Maurice-Troillet, l'avenue Ritz, la route des Agettes, la rue de la Blancherie, le chemin du Lazaret et la rue du Lucet. La commission a estimé que ce crédit supplémentaire aurait pu être présenté avant les dépenses. Cependant, la commission de gestion a accepté ce crédit supplémentaire par 13 oui, 0 non et une abstention.

- **Crédit 2016-20**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Voirie, participation aux frais liés aux feux lumineux sur le territoire de la commune pour un montant de 135'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-21**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Agriculture et la gérance des domaines, frais d'études sur les objets subventionnés par le canton et la confédération avec des recettes correspondantes à prévoir pour un montant de 115'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-22**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Aéroport, démolition du bâtiment occupé par Air-Glacières. La ville a profité de la fermeture de l'aéroport pour effectuer ces travaux sur une année au lieu de deux pour de 80'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

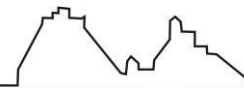
- **Crédit 2016-23**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Eaux usées, frais indirects dus au remplacement du couplage chaleur force pour un montant de 65'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-24**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Eaux usées, taxe fédérale sur les micropolluants, seule la part de la commune a été budgétisée. Il faut aussi comptabiliser la taxe des autres communes raccordées à la STEP avec des recettes correspondantes de 210'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-25**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Déchets, augmentation des frais de transport des ordures ménagères, des déchets verts, du papier pour un montant de 300'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-26**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Ambulances, avec une augmentation des interventions de plus de 340 unités pour un montant de 60'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2016-27**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Bâtiments scolaires, mise à disposition des terrains pour la HES-SO, à la rue de l'Industrie, pour un montant de 2'350'000 francs, il n'y a pas eu de vote.



- **Crédit 2016-28**, C'est un crédit lié en fonction de la nature de la dépense ; Impôt sur la fortune des immeubles bâtis. Modification rétroactive au 1er janvier 2016 de la répartition de l'impôt perçu sur les immeubles bâtis, participation de la Ville de 2,55%, rétrocédée à la commune de situation du bâtiment. Une recette supplémentaire est également comptabilisée pour un montant de 185'000 francs, il n'y a pas eu de vote.

- **Crédit 2017-02**, c'est le dernier élément qui nous a été proposé par le conseil municipal le 27 mars. Demande de crédit supplémentaire ; Achat de participation à Lizerne et Morge SA. La commission s'est réunie le 27 mars 2017 pour traiter ce crédit supplémentaire et a reçu Monsieur Philippe Varone président de la ville. La commission a pris connaissance des documents et en a approuvé tacitement l'entrée en matière. Monsieur Varone a présenté ce crédit supplémentaire et expliqué les défis de la ville en matière d'énergie. Actuellement le capital-actions de 10 millions de Lizerne et Morge SA se répartit de la manière suivante : 50% Axpo, 20% Sion, 20% FMV et 10% Sierre. Axpo désire se défaire de sa participation de 50% pour un montant de 5'800'000 francs et a proposé des acheteurs hors canton. La Ville, par son statut d'actionnaires, peut faire valoir son droit de préemption.

Après de longues démarches avec les acheteurs potentiels des parts d'Axpo, l'exécutif de la ville de Sion a décidé de faire valoir son droit de préemption lors de sa séance du 23 mars 2017. Celui-ci devait être déposé pour le 31 mars 2017 au plus tard, raison de l'urgence du crédit supplémentaire demandé. La commune de Sion enregistrerait une partie de ces actions soit 20% dans son patrimoine administratif, le solde soit 30% serait comptabilisé dans le patrimoine financier et revendu à l'ESR et aux communes concédantes intéressées soit Conthey, Vétroz et Ardon. Après ces transactions, le capital-actions se répartirait de la manière suivante : 40% pour Sion, 20% pour les FMV, 20% pour l'ESR, 10% pour Sierre et 10% pour les communes concédantes. Les installations ont été mises en service en 1963. Elles sont renouvelées régulièrement enfin de maintenir l'outil de production à jour. Au vu du marché actuel de l'énergie, durant les premières années, cette transaction ne devrait pas être bénéficiaire mais à moyen ou long terme on peut espérer une amélioration dudit marché. L'ESR se chargeant de la vente de cette énergie, il est prévu que les frais de partenaires puissent être couverts par la vente de l'énergie. En cas d'acceptation de ce crédit supplémentaire, un nouveau crédit supplémentaire d'un montant à évaluer devrait nous être présenté prochainement pour la couverture des frais de partenaires.

En conclusion, la commission de gestion s'est montrée favorable à ce rachat permettant à la ville d'améliorer son autonomie en matière d'énergies renouvelables. La commission de gestion a accepté le crédit supplémentaire de 2'320'000 francs à l'unanimité de ses 15 membres le 27 mars 2017.

VIII- Examen et vote du crédit supplémentaire 2017/01 : Engagement d'un chargé de communication

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La présidente passe la parole au président de la Ville Monsieur Philippe Varone pour la présentation du crédit supplémentaire 2017/01.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le conseil municipal au travers de la commission de gestion a souhaité vous présenter ce crédit supplémentaire. Vous vous souvenez que c'est un point qui avait déjà été évoqué en fin d'année dernière. L'ensemble du plenum avait préféré travailler sous la forme du crédit supplémentaire et de ne pas modifier le budget. Ce chargé de communication, en fait est né de votre plenum. Puisque dans le cadre du rapport de la commission communication et transparence du conseil général, une de vos propositions consistait dans l'amélioration de la communication. Nous l'avons aussi entendu dans votre première intervention sur la liaison plaine montagne. Le conseil municipal a relevé la pertinence de cette proposition pour améliorer la communication interne et externe. Je crois qu'aujourd'hui à la ville de Sion on est capable de gérer une communication que je vais qualifier de beau temps. Par contre en cas de crise, elle est clairement sous dotée et n'est peut-être pas capable de faire face à ses obligations de communication. Il y a aussi la volonté de la ville de pouvoir améliorer la portée de bonnes paroles. Nous avons la chance de vivre dans une ville qui est imaginative, créative qui met l'innovation et de belles initiatives en avant. Je pense que c'est un petit peu dommage de ne pas arriver à communiquer, à faire savoir ces choses au-delà du territoire communal pour améliorer encore l'attractivité de notre ville.



Le conseil municipal a pris la décision d'engager ce chargé de communication dès votre adhésion. Nous avons établi un descriptif de fonction. Je peux vous en livrer les principaux éléments, en termes stratégiques c'est clairement d'assurer le leadership de la ville en termes de communication interne et externe. L'élément de l'état-major de conduite en cas de crise est aussi un élément important à prendre en compte, qui est intégré dans notre stratégie. Les tâches principales que devrait avoir cette personne : soutenir le conseil municipal, l'administration, le conseil général également, les chefs de service et les conseillers dans leurs démarches de communication. Vous avez compris comment le conseil municipal va travailler dans sa nouvelle formule. Mes collègues du conseil municipal ont plus d'autonomie, plus de responsabilités et peut-être aussi plus de besoins de pouvoir communiquer avec leur chef de service, les différents projets. C'est de pouvoir produire aussi un certain nombre de supports de communication. Aujourd'hui on fait appel à des consultants extérieures notamment par exemple pour la rédaction du Sion 21, les différents supports de communication, la publication du rapport de gestion et tous les documents internes et externes qui sortent de la ville. Il y a la volonté vraiment d'être proactif notamment en termes de communiqués de presse, en termes de conférences de presse. Nous avons pris quelques exemples de villes romandes comme Fribourg Bulle qui ont déjà des chargés de communication. Nous voyons clairement une augmentation du nombre de conférences de presse. Aujourd'hui à la ville de Sion on communique en conférence de presse pour présenter les comptes, pour présenter le budget et quelques grands éléments mais autrement je dirai qu'on est assez timide faute de moyens et peut-être aussi de compétences pour avoir cette dynamique de communication qui est visiblement partagée entre le conseil général et le conseil municipal. Voilà les principaux éléments qui motivent cette proposition de crédit supplémentaire. Nous ne voulions pas attendre le budget 2018 mais se mettre tout de suite au travail parce que ce besoin se fait ressentir.

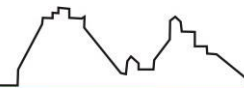
Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La commission de gestion appelée à prendre position sur le crédit supplémentaire 2017/01 a décidé selon les possibilités qui lui sont offertes de remonter ce crédit au conseil général pour décision en plenum. Cette décision a été prise par 13 oui et 2 non en date du 27 mars 2017. Monsieur le rapporteur de la commission de gestion, je vous demande de venir nous présenter le rapport de votre commission sur ce crédit supplémentaire.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission s'est réunie le 27 mars 2017 pour traiter ce crédit supplémentaire et a reçu Monsieur Philippe Ducret, secrétaire municipal. La commission a pris connaissance des documents et en a approuvé tacitement l'entrée en matière.

Pour rappel, la commission communication et transparence, lors de son rapport final, avait proposé l'engagement d'une chargée ou d'un chargé de communication, énumérant non exhaustivement les tâches à accomplir. Lors de l'examen du budget 2017, la conseillère générale Katia Chevrier avait déposé un amendement de francs 100'000 pour l'engagement de cette ou ce chargé de communication. Après l'étude de cet amendement, la commission de gestion avait recommandé au conseil général de le refuser, par manque d'informations sur le besoin réel.

Par contre la commission de gestion proposait à la ville de passer par un crédit supplémentaire afin de permettre un débat au sein du conseil général. L'avis de la commission de gestion avait été suivi et accepté par la majorité du plenum.

Monsieur Ducret a présenté dans le détail le cahier des charges de ce nouveau poste, répondu à toutes nos questions. Il ressort de cette présentation les points suivants. Ce poste est actuellement en main du secrétaire administratif qui consacre entre 10 et 15% de son temps, ce qui est insuffisant au vu des besoins de la ville. Aujourd'hui, la communication est primordiale. Il existe un réel besoin de communication tant à l'interne qu'à l'externe. Actuellement seul le service de la sécurité publique utilise un compte Facebook pour diverses communications lors de manifestations. Selon l'article 7 de la loi sur la protection de la population et de gestion de situations particulières et extraordinaires du 15 février 2013, les communes doivent assumer diverses tâches de coordination, alerte, diffusion, informations etc. Il est aussi à noter que cette demande de crédit supplémentaire ne répond pas aux critères réglementaires et que la ville aurait pu s'engager sans en faire la demande expresse. La commission de gestion tient à saluer l'excellent esprit de transparence pour cet objet. Conclusion et vote. Malgré la faiblesse du montant, la commission de gestion considère que ce crédit supplémentaire doit être soumis au conseil général pour décision. En effet, ce crédit représente un engagement qui deviendra pérenne dès



acceptation. Cette décision est prise par 13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention. Après étude et discussions la COGEST estime que la ville peut se permettre l'engagement d'un(e) chargé(e) de communication. De plus, il paraît important d'améliorer la communication au sein des différents pouvoirs y compris du conseil général et auprès de la population sédunoise. La commission de gestion vous propose ainsi d'accepter ce crédit supplémentaire de 60'000 francs. Cette décision est prise par 13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La présidente ouvre la discussion sur ce crédit supplémentaire.

Bodrito Jean Pierre, Conseiller général, AdG. Comme vous le savez depuis de nombreuses années le groupe ADG a choisi de privilégier la transparence. Or, qui dit transparence dit en même temps communication. Qui dit communication au sein de la cité, dit aussi une personne femme ou homme chargée de cette communication. C'est dans ce contexte que la commission pour la transparence présidée par notre ancienne collègue Katia Chevrier avait proposé la création d'un poste supplémentaire correspondant à un chargé de communication. C'est aussi dans ce sens que l'ADG avait proposé un amendement dans le cadre du dernier budget. Ces deux propositions n'avaient pas été admises. Aujourd'hui le conseil municipal propose d'aller dans la direction que l'ADG avait tenté d'imprimer à la transparence et à la communication.

Vous comprendrez donc que nous voterons d'une seule voix en faveur de ce crédit complémentaire. Nous profitons de ce moment pour demander à la municipalité de ne pas oublier d'informer la population, en adoptant le langage épïcène, que ce poste sera ouvert simultanément aux hommes et aux femmes.

Nous osons même croire qu'une certaine priorité sera donnée aux femmes désireuses d'apporter leur aide à une bonne communication en faveur de la ville de Sion. Les postes à responsabilités comme vous le savez sont souvent dévolus aux hommes. Peut-être que ce chargé de communication sera alors une femme. Tel est notre souhait. Ce moment politique devrait aussi inciter les forces majoritaires à tendre mieux leurs oreilles au discours de l'ADG qui, l'exemple concret le montre, peut avoir des idées de progrès auquel la majorité de la population peut adhérer, dans le désir d'un mieux vivre ensemble à Sion.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC s'est prononcé à plusieurs reprises sur ce sujet. Nous avons toujours rappelé que ce poste devrait être pourvu à l'interne. Je tiens à rappeler ici que l'UDC a suivi nombre de recommandations de la commission de transparence, car nous estimons que tant la communication que la transparence doivent être améliorées. La qualité des informations me semble un point important qui doit provenir en partie d'un changement des méthodes de travail de la municipalité dans sa façon de traiter les dossiers et les priorités de ces projets ainsi que dans ses décisions politiques. Pour autant, cela ne justifie pas l'engagement de personnel supplémentaire sans avoir au préalable élaboré un cahier des charges clair et précis, évalué convenablement les besoins. La commune prétend que les moyens alloués actuellement sont insuffisants par rapport aux besoins. Or, elle n'a pas cherché à modifier la situation avant la recommandation de la commission de transparence. De plus maintenant elle prétend que les besoins ont augmenté de manière si significative qu'elle justifie de passer d'un vague 10-15% annoncé par le secrétaire administratif qui n'était pas formé à cette tâche, à un poste à 100%. Ce n'est pas très sérieux. Le groupe UDC souhaite donc que la commune prenne acte des décisions prises en plenum concernant l'amélioration de la transparence et la communication en prenant des mesures modifiant sa façon de travailler et de transmettre les informations, plutôt que de créer un poste cache misère.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC tient en préambule à remercier la commission de gestion d'avoir transmis pour décision au conseil général ce crédit supplémentaire, preuve de l'importance de cette demande. La commission de gestion n'était pas obligée de le faire. A la lecture des articles du Nouvelliste informant la population valaisanne de la démission du directeur de l'ESR ou du rachat par la municipalité d'une partie de la participation de la société Lizerne et Morge SA, je me suis posé une question, pourquoi la commune veut-elle engager un journaliste pour sa communication, alors qu'elle emploie déjà ceux du Nouvelliste pour le faire et de surcroît gratuitement. Revenons un peu sérieux. La commission ad hoc communication et transparence lancé par le PDC, je le rappelle, avait formulé plusieurs recommandations notamment l'engagement d'un chargé de communication à la ville de



Sion. Il ne faut pas confondre communication et transparence. En effet un chargé de communication peut servir soit à cadenasser les informations, soit à mettre en œuvre une vraie politique de transparence. C'est cette transparence que le groupe PDC demande. Les débats sur ce crédit supplémentaire ont été nourris au sein de notre groupe. N'y a-t-il pas la possibilité d'attendre avant de procéder à l'engagement d'un chargé de communication à 100%. Afin de voir ce qui se passe après l'entrée en fonction du nouveau secrétaire administratif qui est censé aussi faire de la communication. Des solutions à l'interne ne pourraient-elles pas être envisagées. Des médias existants être sollicités. Pour l'information à la population Sion 21 et le site internet actuel ne suffisent-ils pas. Quel est le coût global actuel de la communication de notre ville. Avec un chargé de communication, la municipalité est-elle prête à communiquer y compris parfois sur des sujets polémiques ou sensibles.

Voilà certaines questions que le groupe PDC s'est posées. Il semblerait cependant que l'air du temps exige d'avoir un chargé de communication et cela à 100%, comparaison faite à d'autres villes de suisse romande. Il sera donc important, si la présente demande est acceptée, de mettre en place une stratégie de communication à la fois vers l'externe, médias, population et entreprises sédunoises, touristes de passage ; vers l'interne, les collaborateurs doivent être informés pour mieux être responsabilisés et vers le conseil général. Le groupe PDC rend attentif que l'engagement d'un chargé de communication va imputer des coûts induits supplémentaires au présent crédit demandé : site internet, accès informatique, réseaux sociaux, publication, procédure.

Pour mémoire, je rappelle que le conseil municipal avait décidé au budget 2014, l'engagement d'un urbaniste et d'une secrétaire à temps partiel. Au budget 2017, soit 3 ans plus tard le même service était composé d'un chef de service, un urbaniste, un urbaniste à 80%, un spécialiste mobilité, un architecte paysagiste à 60% et un secrétaire à temps partiel. Le groupe PDC espère sincèrement que l'information ne prendra pas le même chemin que l'urbanisme. Vous l'aurez certainement compris, le groupe est partagé concernant cette demande et nous avons tendu une oreille aux appels de l'ADG mais pas les deux. C'est pourquoi nous avons laissé la liberté de vote à nos membres.

Antonini Tobia, Conseiller général, PLR. C'est pour moi un immense plaisir de pouvoir vous annoncer que le groupe PLR soutient ce crédit supplémentaire pour l'engagement d'un chargé de communication, afin de pallier au manque de communication de la commune et pour mettre en place une communication proactive et plus dynamique.

Nous tenons à remercier la municipalité et la commission de gestion qui nous soumettent ce crédit. Cette démarche est à bien plaisir. Ceci indique la volonté de transparence de nos autorités et nous saluons ce geste.

Cela dit l'attente, vis-à-vis du chargé de communication est grande et concerne de nombreux domaines, entre autres communication via le site internet, communication via les réseaux sociaux, communiqués et conférences de presse. Le poste étant défini par un taux d'occupation à 100% et appelé à perdurer, nous souhaitons donc que cette nouvelle charge soit utilisée de la meilleure des manières. Aussi, nous encourageons la municipalité à transmettre aux conseillers généraux le cahier des charges du poste au terme de la procédure de sélection des candidats, afin que le conseil général puisse s'assurer du bon déroulement de la procédure.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La commission communication et transparence du conseil général relève dans son rapport final du 23 février 2016 la nécessité pour la municipalité d'engager un responsable de la communication. Elle précise toute une série de mesures qui pourraient être traitées par la personne occupant un tel poste. Ces mesures concernent à la fois la communication à la population à travers différents aspects. Je vous renvoie au rapport pour découvrir lesdits aspects. Suite aux différents constats figurant dans le rapport de cette commission, le groupe des Verts ne peut que soutenir la décision du conseil municipal d'engager un chargé de communication. Il n'en demeure pas moins que la personne engagée ne pourra pas assurer seule l'ensemble de la communication mise en évidence par ledit rapport. C'est le constat effectué par la commission. Elle met en évidence toute une série d'aspects liés à la communication qui incomberont toujours dans le futur tant au conseil communal qu'au conseil général. Il s'agira notamment, comme le propose la commission, d'améliorer les relations entre les deux conseils en organisant des échanges entre la municipalité, les présidents et les chefs de groupe des



différents partis par exemple lors de la présentation des priorités. Enfin, le rapport insiste sur l'importance de revoir l'ensemble de la communication électronique en refondant le site internet de la ville pour qu'il s'adapte à tous les supports et soit construit en fonction du point de vue de l'utilisateur, Signalons que le bureau par exemple s'est déjà largement inspiré des recommandations du rapport. Il est à souhaiter que chacun des partenaires concernés consacre la même énergie en mettre en place les recommandations de la commission communication et transparence. Finalement, ne pourrait-on pas ou ne devrait-on pas envisager que cette dernière soit réactivée un certain laps de temps, afin de participer à la planification et la mise en place des différentes mesures dont elle était à l'origine et de soutenir les actions du futur chargé de communication. Ce qui nous éviterait l'engagement redouté par le PDC de nombreuses personnes.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le crédit supplémentaire 2017/01 est accepté par 42 oui, 15 non et 0 abstention.

IX- Informations de la Municipalité

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La présidente passe la parole au président de la municipalité pour le traitement de ce point.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Tout d'abord je vous remercie pour le soutien de cette proposition d'engagement d'un chargé de communication. Je crois que les différentes interventions, propositions et remarques vont aussi être intégrées dans la procédure de sélection et surtout dans le travail collaboratif que l'on doit mettre en place entre nos différents conseils et l'administration. Je n'ai pas attendu d'avoir un chargé de communication pour vous donner quelques informations. Sur proposition du bureau, je pense que désormais nous allons mettre un point à chaque ordre du jour qui s'appelle *Informations de la municipalité*. Pour l'instant, je me charge de vous donner quelques informations mais à l'avenir on se répartira le travail dans l'esprit de collaboration que nous avons au sein du conseil. Je vais répondre à la première intervention de la législature qui était celle du conseiller **Jean-Pierre Bodrito** par rapport au contrat du FC Sion puisque c'est un sujet qui est évoqué régulièrement. Donc, le contrat est signé. D'autres informations sur les dossiers importants de la ville de Sion :

Le projet cour de gare, le partenaire, comptoir **immobilier** a trouvé un investisseur, un investisseur unique. Ce dernier est prêt à construire l'entier du projet. Je vous rappelle 65'000 mètres carrés avec une mixité typologie de construction que cela soit du logement, des surfaces commerciales, des bureaux et puis notre fameuse salle de congrès/concert. Nous sommes en contact avec cet investisseur et nous sommes en train de définir les modalités de cette collaboration pour pouvoir réaliser dans les meilleurs délais, dans les meilleures conditions cet investissement, notamment la salle de congrès/concert qui devrait peut-être être le premier bâtiment, le premier élément qui pourrait voir le jour dans le cadre de ce projet. Dans nos discussions avec cet investisseur, nous avons convenu d'un délai, qui est celui du 30 septembre pour le dépôt du projet de mise à l'enquête. Il y a eu déjà une première étape qui est un plan de quartier qui définissait avec beaucoup de précision ce qu'on allait pouvoir faire sur ce périmètre du nord de la gare. L'étape suivante c'est vraiment la mise à l'enquête du projet et nous devrions pouvoir traiter ce dossier dans les meilleurs délais.

Le deuxième dossier important est l'aéroport. C'est une priorité d'étude voire même d'investissement de la municipalité. Un COPIL avait été constitué entre confédération, canton et ville pour discuter du départ de l'armée. Aujourd'hui, on en connaît les conditions, en tout cas le calendrier, nous savons que nous avons 4 ans devant nous pour gérer le départ de l'armée et nous connaissons les nouvelles règles notamment en termes de contrôle aérien. Le canton et la ville ont décidé de la constitution d'un COPIL qui sera paritairement constitué pour travailler sur la nouvelle gouvernance de l'aéroport, Vous l'avez suivi, même sans chargé de communication, il y a eu passablement d'actualités qui ont été relatées par nos médias locaux sur les activités autour de l'aéroport, que ce soient les vols de SWISS vers Londres, que ce soit ce projet PowdAir qui veut essayer de fédérer des destinations touristiques pour permettre à des gens de venir en Valais et de partir du Valais, sans parler des acteurs locaux comme Air Glacier ou Buchard Voyages qui proposent des vols avec un grand succès au départ de Sion. Nous avons vraiment une dynamique qui est enclenchée. Dernièrement il y a eu le développement de cet axe d'activité qui



pourrait être un petit peu innovante au tour du monde de l'aviation avec cet avion électrique. On est gentiment en train de mettre en place entre les jets d'affaires, le développement de l'aviation commerciale, de nouvelles activités, une dynamique qui nous semble assez positive. Maintenant effectivement, il reste aux acteurs locaux et surtout étatique et ville à réfléchir comment nous réglons la gouvernance, quelle sera l'implication de la ville, quelle sera l'implication du canton et quelle sera l'implication peut-être d'autres communes, notamment des communes touristiques qui pourraient être intéressées au développement de cet aéroport.

Le troisième domaine que je voulais évoquer avec vous c'est les JO 2026. Vous l'avez aussi vu dans la presse le parlement du sport, le 11 avril dernier, à l'unanimité a soutenu cette candidature Suisse et a accordé à ce projet 8 millions de francs sur les 24 millions qui seront consacrés à la candidature internationale de ce projet. On change complètement de paradigme par rapport aux 3 précédentes candidatures qui ont été portées par la ville de Sion, là on est dans une candidature suisse. La première candidature qui avait été vraiment portée par la Suisse, au lendemain de la deuxième guerre mondiale était la candidature de St-Moritz en 1948 où la Suisse avait décidé de fédérer les Suisses derrière un grand projet au lendemain d'une période difficile et de soutenir cette candidature. Nous sommes dans la même configuration c'est la Suisse, aujourd'hui, qui porte ce projet qui fédère 5 cantons avec, vous l'avez vu, des règles d'utilisation des infrastructures existantes, du respect de l'agenda 20 20 du comité olympique. Le dossier est en cours d'étude auprès de la Confédération qui a mis en place une task force pour accompagner cette candidature. Le Conseil fédéral d'ici l'automne va devoir se prononcer sur un crédit d'engagement qui va être proposé aux Chambres fédérales dans le premier semestre 2018. En fait, on est en train de suivre ces étapes. La ville de Sion a clairement décidé, dans un premier temps, de ne pas utiliser toutes ses ressources financières, toutes ses ressources humaines pour accompagner ce projet mais de mettre son nom, son territoire à disposition, de suivre le développement de ce projet. Les contours aujourd'hui que prennent cette candidature et notamment le fait que ce soit porté par l'ensemble du peuple Suisse, que ce soit la Suisse qui va vraisemblablement signer en fait cette candidature et ce contrat avec le CIO change passablement l'implication de la ville, les risques financiers et les risques d'organisation pour la ville de Sion. Un débat populaire doit avoir lieu sous une forme qui reste encore à définir, je pense qu'aujourd'hui c'est important que l'on puisse avoir l'entier du budget qui soit constitué notamment la part de la Confédération et éventuellement des autres collectivités publiques.

Concernant la liaison plaine montagne, c'est vraiment un projet prioritaire. On a pris note aussi des différentes idées qui naissent par rapport à ses métros-câbles. Aujourd'hui effectivement ce sont des choses dans l'air du temps, mais là on entre dans une notion de transport public qui sera revue notamment à la lumière de l'agglomération mais le conseil municipal a confirmé aujourd'hui sa priorité d'étude par rapport à cette liaison plaine montagne.

J'aimerais vous dire aussi que l'ambiance de travail au sein du conseil municipal, on a dépassé légèrement les 100 jours, est très bonne entre les collègues. On a fait un découpage un petit peu différent des précédentes législatures. Les binômes entre le conseiller municipal qui est en charge de la gestion stratégique de son dicastère et le chef de service qui s'occupe de la gestion opérationnelle. Je n'ai pas eu beaucoup d'arbitrage à faire, bien au contraire. Il semble que tout le monde s'épanouit dans cette forme de gouvernance et puis j'espère qu'on pourra assez rapidement venir vers vous notamment pour vous proposer un outil nouveau pour la municipalité : le plan de législature qui avait été clairement mis dans la révision du règlement communal d'organisation que vous avez voté et que les citoyennes et citoyens ont voté en automne dernier qui prévoyait aussi la réduction de la taille du conseil.

Dernier élément, vous allez recevoir vendredi, les comptes 2016. On est à votre disposition et on vous souhaite un bon travail. Je ne vais pas déflorer, ici les résultats financiers. Le Conseil municipal doit encore les approuver formellement ce jeudi. Il va consacrer sa journée pour ce travail. L'idée du conseil municipal était de vous en réserver la primeur. Dans d'autres villes le conseil municipal communique sur les comptes avant que le conseil général travaille. Nous avons décidé de ne pas le faire et de vous laisser vraiment la primeur et de travailler. Le moment venu, une fois que vos rapports seront rendus, on viendra vers la presse pour faire cette communication. Quelquefois, il y a quelques petites concessions à faire entre transparence et communication, mais pour l'instant le conseil municipal souhaite poursuivre dans cette pratique. Je suis volontiers à votre disposition.



X- Divers

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le bureau a reçu deux questions écrites de Monsieur le conseiller **Gabriel Mukuna Akanga**. Vous avez la parole pour la lecture.

Mukuna Akanga Gabriel, Conseiller général, PDC. Est-ce que la commune contrôle et surveille la fin des travaux pour chaque autorisation de construire donnée, soit à la fin du chantier, soit à l'expiration de l'autorisation de construire ou du délai de construction ? Et si elle le fait, est-ce que, lorsqu'un chantier est à l'abandon et qu'il n'est pas terminé dans les délais, la commune exige sa remise en état comme mentionné dans la loi ? Je fais référence ici au problème du quartier des Berges du Rhône à la rue de la Dixence 47.

Les places de parc en ville sont difficiles à trouver et certaines personnes se parquent sur des places privées d'immeubles et cela, parfois, pour des durées d'une journée. Les propriétaires ont de la difficulté à intervenir car leur légitimité n'est pas reconnue. Que peut faire la commune dans de telles situations ? Est-ce qu'une mise à ban est possible ?

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Effectivement le service des bâtiments et constructions contrôle l'avancement et donc la fin des travaux d'une demande de construire. Lorsqu'un chantier prend plus de temps, le service évidemment prend contact avec les requérants afin de comprendre et afin que la personne puisse justifier pourquoi les travaux ont été suspendus. Concernant le chantier des Berges du Rhône, vous avez pu constater effectivement qu'il y a eu uniquement le terrassement qui a été fait. Le service avait déjà pris contact avec le requérant et il s'avère qu'il était en quête d'un nouveau repreneur. C'est pour cela qu'il y a un délai supplémentaire, une prolongation de deux ans du permis de construire a été demandée. Un permis de construire est valable pour 3 ans, il peut y avoir un délai de deux ans supplémentaires qui peut être demandé. Actuellement, le maître d'ouvrage, le nouveau maître d'ouvrage est connu et les travaux vont commencer, il semble, au mois de septembre de cette année.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. En effet, le principe de la mise à ban est possible mais c'est une procédure qui est de droit privé, concrètement c'est-à-dire que le citoyen doit en faire lui-même la demande au juge de commune. Il convient de préciser, dès lors, que la mise à ban se fait aux frais du requérant qui vont des émoluments administratifs en passant par l'installation des panneaux de mise à ban et éventuellement des coûts d'entretien. La commune ne joue pas un rôle essentiel, donc selon l'article 258 alinéa 1 du code de procédure civile suisse, le titulaire d'un droit réel sur un immeuble, dans le cas présent le propriétaire de la place de parc, peut exiger du tribunal qu'il interdise tout trouble de la possession et qu'en cas de récidive l'auteur soit, sur dénonciation, puni d'une amende de 2'000 francs au plus. L'interdiction peut être temporaire ou de durée indéterminée. Donc, si une parcelle est protégée, donc si la place de parc est protégée par ce moyen, le rôle de la municipalité se limite à la constatation de l'infraction et de l'instruction d'une violation de mise à ban. Une simple photo ou une dénonciation au poste de police peuvent suffire. Il faut insister que ces démarches peuvent être faites uniquement lorsque la mise à ban est prononcée et installée de manière visible. La solution la moins chère et peut-être la plus simple est celle de limiter l'accès à la place par un système de type bloc-parking ou barrière de parking comme vous en voyez déjà à certains endroits. Le but n'étant pas non plus de voir champignonner de tel système sur toutes les places privées car d'autres nuisances seraient alors engendrées.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. Je voulais revenir sur le crédit supplémentaire pour Lizerne et Morge qui est assez conséquent et puis j'ai cru que je pourrai participer à une discussion après. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de vote sur l'objet mais l'ADG aimerait apporter quelques réflexions sur ce point.

Je me réfère ici au crédit supplémentaire pour le rachat du capital-actions de Lizerne et Morge pour une valeur de 5.8 millions de francs qui a été accepté à l'unanimité par la commission de gestion et sur lequel nous ne votons pas, mais on aimerait quand même souligner que c'est un crédit supplémentaire non lié et qui a été traité en urgence.



Bien sûr nous remercions la commission de gestion d'avoir pu réagir aussi rapidement. Globalement, nous soutenons la décision du conseil municipal ainsi que les remarques et les conclusions de la commission. Nous souhaitons apporter quelques réflexions, car c'est un investissement important.

Primo, c'est un crédit d'une ampleur importante et qui comporte des risques. Nous savons toutes et tous que les prix de l'électricité, la rentabilité de sa production sont sous pression et nous le constatons dans les comptes, depuis plusieurs années par la baisse drastique de nos revenus. Le rapport de la COGEST le dit clairement et cela a été cité "Vu le marché actuel de l'énergie, durant les premières années cette transaction ne devrait pas être bénéficiaire mais nous espérons une amélioration future".

Secundo, il est par conséquent regrettable que ce crédit supplémentaire, qui pèse lourdement sur notre budget, a dû être traité dans l'urgence. Pourtant, il semblerait qu'il a été précédé par de longues démarches et là je cite le rapport avec les acheteurs potentiels. Le délai de préemption était court, le 31 mars, mais nous nous étonnons tout de même que les instances du conseil général n'en ont rien su avant le 27 mars. N'est-il pas possible de donner quelques informations, même sous réserve, à l'avance ? La question peut et doit se poser.

Tertio, nous aimerions rappeler ici que cet investissement appliquera des amortissements supplémentaires et aura un impact certain sur notre taux d'autofinancement. Nous devons en être pleinement conscients. Je m'adresse ici à mes chers collègues, qui appellent de leurs vœux, un taux d'autofinancement de 100%.

Finalement l'AdG estime que la ville aurait pu considérer une stratégie plus modeste. Racheter seulement le 30% des parts d'Axp0 pour ainsi contrôler le 50% du capital-actions avec la participation de l'ESR dont nous sommes copropriétaires. Cela aurait tout autant permis à la ville de s'assurer l'autonomie d'une production locale et renouvelable, mais avec un engagement moins important, donc moins risqué. Il y a eu dans cette salle des discussions prolongées pour des montants beaucoup moins importants, dont celles pour le chargé de communication. Je m'étonne tout de même de voir avec quel empressement nous avalisons ce crédit supplémentaire de 2,3 millions. Ce sont tant de questions que soulève ce crédit supplémentaire et qu'on ne résoudra malheureusement pas en une séance, mais qui demande notre suivi et notre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques considérations, nos prédécesseurs ont investi dans la participation à des aménagements que ce soit du côté de Lizerne et Morge, de la Lienne, de Leteygeon, de Mattmark et c'est vrai que la ville de Sion aujourd'hui a atteint une quasi-autonomie en termes d'approvisionnement électrique. Le conseil municipal quand il a étudié cette participation et la possibilité pour la ville de pouvoir reprendre la part d'Axp0 a tenu compte de cet élément, de ces efforts qui ont été faits par nos prédécesseurs et puis vraiment de la volonté de pouvoir garantir à l'avenir une totale autonomie en termes d'approvisionnement. Maintenant sur la procédure, effectivement, les 3 actionnaires historiques de Lizerne et Morge que sont les FMV, la ville de Sierre et la ville de Sion, étaient dans une situation relativement confortable puisque on avait Axpo qui voulait vendre, nous ne voulions pas faire d'offre ferme. Dans l'attente d'avoir effectivement d'autres acquéreurs qui étaient intéressés à ces 50%. C'est ce qui s'est passé, il y a eu un consortium de distributeurs du plateau Suisse, qui se sont intéressés à ces 50%. Il a fallu attendre le dernier délai pour pouvoir réagir. Il a fallu dans les quelques jours, qui précédaient ce délai du 31 mars que la ville de Sion, avec ses actionnaires dits historiques les FMV et la ville de Sierre, se prononce.

Pour le délai, je crois que le monde des affaires, les contrats et les transactions liés à l'économie privée sont relativement courts et nécessitaient une réaction très rapide. Je remercie la commission de gestion et le conseil général de votre compréhension et de votre collaboration.

Maintenant je ne sais pas si madame Betchov a bien compris quelle était la part qui allait rester en main de la ville de Sion. C'est 20% supplémentaires qui sont acquis. Les 30% qui font la différence avec les 50% de la part d'AXPO, vont être vendus à l'ESR et aux communes concédantes. Nous avons tenu compte de cet impact financier sur le budget et les comptes 2017. Il n'y aura en fait que les 20% supplémentaires qui viendront impacter financièrement le compte 2017 même si, je vous le concède, c'est un montant important.



Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. L'an passé la ville a investi un montant pour rendre au cours Roger Bonvin ses lettres de noblesse. Ce fut un pari réussi. En effet, les pistes de pétanque ont affiché complet jusqu'à tard dans l'automne. Les enfants et les chats du quartier ont adoré fréquenter les bacs à sable. Leurs parents ou propriétaires ont étanché leur soif à la buvette. Bref, une réussite et on espère que ce sera reconduit cet été pour les habitants de Vissigen, Champsec et pour tous les sédunois.

Je relève toutefois un petit bémol. A perfection nul n'est tenu. En effet, si les anciens de ce conseil général connaissent déjà ma haine du papier gras ou du mégot de clope, mon effroi à la vue d'une bouteille vide ou d'une canette de bière, les nouveaux apprendront à les apprécier. Or, si on dénombre, et je serai très précis ce soir, 9 poubelles entre le point le plus à l'est du cours et le centre du cours. On n'en dénombre aucune entre le centre dudit cours et le point le plus à l'ouest où se situe le SkateParc. L'ado, principal utilisateur dudit SkateParc n'étant pas connu pour sa quête éperdue de salubrité, ceux qui ont eu déjà un adolescent chez eux n'ont qu'à réfléchir à la chambre dudit adolescent et comprendront ce que je veux dire. Je pense qu'il serait nécessaire que les agents de la voirie s'attellent à la pose du nombre au moins équivalent de poubelles dans cette seconde zone afin d'éviter que cet été ce lieu, poumon des habitants de Vissigen et Champsec, ne perde de sa superbe.

Le second divers concerne l'école primaire du Sacré-Cœur, cher à mon cœur dans laquelle j'ai fait mes classes primaires et en face de laquelle habite à présent ma révérende mère. Cette dernière m'avertit ce jour que de joyeux tristes artistes se sont amusés à orner le mur qui se trouve à l'entrée de l'école à l'effigie d'une dame à l'air peu sympathique et aux seins tombants et nus. Si je goûte au coup de bombes poétiques et inventives, j'apprécie nettement moins les gribouillages qui souillent les édifices publics. Je me demande quand les services de la ville ou le concierge de l'établissement comptaient éliminer cette parodie d'art.

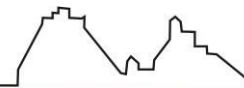
Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Merci Monsieur Gachnang, pour ces questions ou plutôt ces remarques. Nous allons les intégrer. Concernant les poubelles je crois que Monsieur le chef de service de la voirie a pris note. Concernant le nettoyage des tags et autre, sauf erreur, nous profitons de la période d'été et de l'engagement d'étudiants pour faire ces travaux de manière systématique et massive.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Ces prochains jours des conteneurs seront installés dans la partie ouest du cours.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Afin de fluidifier le trafic sur la route d'Italie à l'entrée de Sion, le groupe UDC s'interroge sur la possibilité de faire une ligne au sol pour couper la route en deux. De ce fait, nous disposerions donc de deux voix, une pour l'accès à la ville et une seconde pour l'accès au deuxième rond-point.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Je dois vous avouer que je ne visualise pas l'endroit. Je vous propose de vous apporter une réponse lors du prochain plenum.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. L'environnement, la santé, les enfants sont des valeurs qui devraient être, à mon avis, au-dessus du bien-être de la liberté canine. Je me promène souvent le long du chemin de la Borgne, des rives du Rhône ou des canaux dans les vergers de Bramois. Je me promène, je cours, seul ou en famille, à pied, à trottinette, en vélo. Je profite de ces endroits magnifiques mis en disposition de la population sédunoise. Ces endroits sont très fréquentés tant par des sportifs, des familles, des promeneurs et également par des propriétaires de chiens. Malheureusement, une grande partie de ces derniers ne respecte pas l'harmonie qui règne ou qui devrait régner dans ces lieux destinés aux loisirs et à la détente. Malheureusement, la plupart des gens ne tiennent pas leurs animaux domestiques en laisse. On a vu que cela peut engendrer des catastrophes non seulement entre chiens, l'histoire des berges du Rhône à Sion, mais surtout vis-à-vis de la population. Un dernier exemple à Yverne dans le Chablais vaudois s'est produit il y a quelques mois. Petits, moyens ou grands, gentils ou méchants, caniches ou molosses, tous les chiens devraient être tenus en laisse ou en tout cas tenus par leurs propriétaires. Ce non-respect entraîne pour la plupart des promeneurs, coureurs, cyclistes qui aiment ou qui n'aiment pas les animaux domestiques, chacun son droit, un ressenti d'insécurité. La peur d'être mordu est une chose mais l'appréhension générale est encore plus forte. Frein lorsque l'on court,



peur pour son enfant qui chute à vélo. Comme le respect des règles pour le bruit ou le littering par les jeunes au parc de la Planta, le respect des règles à la place du midi ou dans les rues de Sion, les propriétaires de chiens devraient respecter les règles existantes ou à créer. Je rappelle ici l'article 44 du règlement communal de police. Dans les zones d'habitation les chiens doivent être tenus en laisse. Il en est de même sur tous les chemins où cette obligation est expressément signalée, ainsi que dans les situations où il pourrait effrayer des personnes ou des animaux ou créer des dommages. Ma question, est-ce que ce problème est déjà connu des services de police, et si tel est le cas, que font-ils pour y remédier. Dans le cas contraire, il semble important de pouvoir agir et de montrer quelques exemples.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Cette problématique est en effet connue et c'est vrai qu'elle n'est pas du tout à prendre à la légère, compte tenu qu'elle affecte potentiellement la sécurité des personnes et en particulier celle des enfants. Ainsi, je tiens à vous remercier également Monsieur le conseiller de lui donner une dimension un peu plus officielle. Donc, la question du port de la laisse pour les chiens, vous l'avez dit, apparaît à l'article 44 du règlement communal police. Vous m'en évitez la lecture. Ce règlement traite la question au sens large, on fait une distinction entre la zone habitée, on fait la distinction ensuite entre le principe après on ouvre la porte en disant mais si un certain nombre de personnes et que ces personnes doivent être effrayées etc. Donc, c'est un peu une grande zone grise qui est balisée par ce règlement. Donc, un premier état des lieux fait mention aujourd'hui de plusieurs réclamations dont la vôtre et d'une insatisfaction grandissante de la part de certains usagers des berges de nos rivières sises sur le territoire communal. Ainsi, la police de proximité, les patrouilles à vélo intensifieront leurs contrôles afin de sensibiliser les propriétaires de chiens qui ne respecteraient pas les règles et les propriétaires de chiens dont le comportement est discutable. Il va de soi en revanche que lorsqu'une infraction manifeste est constatée, des contraventions seront immédiatement dressées. Donc ces deux unités de proximité et les patrouilles à vélo participent à une première composante d'un plan d'action qui doit permettre la bonne cohabitation de tous les usagers des berges du Rhône. C'est-à-dire non seulement les sportifs mais également les personnes désireuses de promener leur animal de compagnie. Donc si ces premières mesures devaient se révéler sans effet alors il conviendrait de réfléchir à des mesures plus contraignantes comme l'installation d'une signalétique indiquant que la tenue en laisse des chiens est obligatoire. Vous imaginez également les nuisances visuelles d'une telle signalétique et respectivement la difficulté à les contrôler. Mais cette décision ultime devra aussi faire l'objet de discussions ultérieures entre tous les services concernés.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je vais remettre à contribution notre conseiller Fauchère, j'imagine. Mes questions sont les suivantes :

Les travaux au nord de la ville sont maintenant terminés. Nous avons vu pousser quelques places réservées pour les commerces d'une durée de 20 minutes, si je ne fais erreur. J'aurai deux questions à ce sujet. Comment est-ce que l'on contrôle que les gens fassent bien 20 minutes dans les commerces et deuxièmement est-ce que ce parking est autorisé durant la nuit parce que l'on a vu quelques véhicules qui ont largement dépassé ce timing. Puis une deuxième question, je ne sais pas si cela est une interprétation de ma part, mais je pense que les véhicules qui se parquent à côté de l'écopoint de Platta, ne sont pas des déchets mais bien des véhicules qui se parquent devant cet écopoint. Est-ce qu'il y aurait moyen de pouvoir surveiller de temps en temps et de faire parquer ces gens sur des places officielles.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je n'ai pas l'entier des réponses à donner ce soir exactement. Le système des places à 20 minutes, normalement, est réglé par le disque bleu. Mais on sait que les disques bleus sont à la 1/2 heure. On a toujours tendance à le mettre à la demi-heure entamée. Voilà c'est assez difficile à contrôler. Je pense c'est une question très pertinente, on pourrait réfléchir à un système de contrôle plus fin. En ce qui concerne les autorisations de parage pendant la nuit. Je ne peux pas vous répondre maintenant. Je ne manquerai pas de m'informer et puis sur les places d'écopoint, en effet, les assistants de sécurité publique se doivent de travailler et de contrôler l'entier du territoire communal. Je ne vous cache pas que ces jours, ils sont plutôt concernés par le centre-ville sur des demandes d'insistance répétée et justifiée du conseil municipal. Si d'aventure la question devait venir ce soir, vous verrez que le nombre d'amendes d'ordre distribuées n'est pas à la baisse mais plutôt à la hausse. Vous avez raison ce problème sera signalé et puis des mesures devront être prises assez rapidement. Pour le reste j'apporterai une réponse détaillée lors du prochain plenum.



Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. J'aimerais féliciter la commune pour la manière dont a été réaménagé le cours Roger Bonvin. J'ai un petit bémol à relever cependant : deux des terrains de sport disponibles posent un véritable problème. Le terrain de basket tout d'abord, malgré la mise à disposition de deux magnifiques panneaux ne bénéficie pas d'un revêtement rendant la pratique de ce sport possible. En effet, un ballon ne rebondit pas sur une terre parsemée de gravier. Le terrain de volley ensuite est encerclé à l'est ou à l'ouest par deux murets de béton. Ce qui rend la pratique du volley pour le moins difficile et dangereuse. La commune ne pourrait-elle pas trouver une solution pour pallier ces inconvénients pour permettre et encourager réellement la pratique de ces deux sports.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Je pense que l'on va discuter de cette problématique au niveau du service et puis on vous apportera une réponse lors d'un prochain plenum.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Je me fais ici le porte-parole de nombreux échos des bénévoles et habitués du Port Franc que j'ai eus lors de soirées auxquelles j'ai pu assister. Je voulais tout d'abord réitérer les chaleureux remerciements du groupe ADG notamment à la ville de Sion pour son rôle déterminant dans le projet de cette nouvelle salle séduisante. Etant un fidèle du Port Franc, je peux témoigner du réel succès que rencontre cette salle d'où mon intervention aujourd'hui. En effet, le grand succès rencontré par le Port Franc implique logiquement une grande affluence à ses portes de telle sorte que le Port Franc a déjà dû refuser à deux reprises des clients depuis le début janvier 2017. Victime de son succès le Port Franc doit, à mon avis, déjà réfléchir à de nouvelles adaptations qui ne nécessitent pas forcément de grands investissements. Je pense notamment à des nouvelles portes de sécurité dans la porte de garage située à l'ouest. Cette nouvelle porte de sécurité pourrait, selon nos informations, permettre d'augmenter la capacité de 400 à 600 personnes.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Effectivement, nous avons déjà pensé à cette problématique. Les normes en vigueur au Port Franc sont actuellement de 400 places. Nous avons tout au long du processus d'installation de cette salle, travaillé avec le chargé de sécurité qui avait participé à toutes les étapes. C'est vrai qu'au vu du succès de fréquentation du Port Franc et cela peut que nous réjouir, on a effectué quelques adaptations lors d'événementiel, comme à Noël ou à Nouvel an, en augmentant la jauge à 600 places. Ces adaptations ont vraiment été tout à fait probantes, ce qui nous a conduit à examiner rapidement la possibilité d'augmenter la jauge de manière stable et fréquente. Actuellement, des travaux sont à l'étude pour justement augmenter cette fameuse porte dont vous parlez qui se trouve à l'ouest. Donc, les choses sont en cours et tous les clignotants sont au vert. La situation évolue de manière tout à fait favorable. A relever aussi que le comité est très content de cette fréquentation. Cette fréquentation est aussi variable et il y a des soirées avec moins de 400 personnes et des soirées avec 600 personnes en tout cas. On a vu cela dernièrement lors de la soirée des années 90 qui a rencontré un vif succès. Donc, c'est quelque chose qui est en cours et on vous tiendra au courant de l'évolution de ces travaux.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Pardonnez-moi si je répète quelques éléments qui ont déjà été exprimés par Madame Pardo. C'est vrai qu'à la fois le Port Franc est un cas d'école intéressant et cela me permet de vous glisser quelques informations pour toutes manifestations auxquelles vous pourriez être amenés à participer soit dans des édifices, disons en dur, soit des édifices mobiles telles que les grandes tentes de kermesse. C'est vrai que le Port Franc, ce qu'il a d'intéressant et de contraignant c'est qu'il s'est révélé assez compliqué et coûteux du point de vue de la réponse aux normes et directives AEAI, qui sont émises par l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie. Compte tenu de ces éléments de constructions, isoler du point de vue du feu des containers maritimes n'était pas les capacités premières qu'on avait dans ce canton. Il a fallu aussi répondre à ces normes dans un exercice assez original. L'office cantonal du feu et la ville de Sion ont essayé d'adopter un principe de proportionnalité mais on se rend bien compte que ce principe de proportionnalité ne peut pas aller en dessous d'un certain minimum relatif aux normes de sécurité feu. Je vous donne quelques éléments que je n'espère pas trop techniques mais c'est vrai que le nombre de personnes qui peuvent participer à une manifestation est déterminé par exemple, par les largeurs de voies d'évacuation. On considère qu'une porte de 90 cm de large peut suffire à évacuer une foule plafonnée à 200 personnes. Quand on passe au-delà des 200 personnes, il faut que la porte soit de 120 cm et non plus de 90. Ce qui veut dire que si vous avez 10 sorties de 90 centimètres et puis 5 de 120 et plus, les 10 sorties de secours que l'on avait comptabilisées pour le premier effectif de 200, sont sorties du calcul et c'est vrai que si l'on veut



augmenter la capacité d'un local forcément on doit adapter la largeur des portes. La présence de marches au niveau du sol, s'il y a un gradin, une marche montante et descendante en fonction du flux de personnes. Là aussi, s'il se trouve sur une voie de fuite, c'est contraignant quant au nombre de personnes qu'on peut tolérer dans un espace. Enfin, un élément que vous avez cité, Monsieur le conseiller général, c'est la présence d'une partie fixe dans la porte principale du Port Franc qui constitue un obstacle simplement. Cette barre fixe vous coupe la largeur de la porte en deux. Je ne suis pas là pour essayer de vous vendre la pertinence de ces normes. Je suis là aussi pour attirer votre attention sur le fait que l'autorité municipale par l'intermédiaire du chargé de sécurité se doit de respecter ces normes. Donc, il apparaît très clairement que la problématique du nombre de personnes admises au Port Franc dépend de l'amélioration des voies d'évacuation et puis évidemment si ces travaux sont déjà planifiés, respectivement entrepris, ils vont être faits en collaboration avec le chargé de sécurité qui est évidemment la meilleure personne pour vous dire qu'est-ce qu'il faut ou ne faut pas faire dans de tels projets.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Je remercie notre technicien M. Gapagny, merci aussi à M. Tacchini sans qui ce plenum n'aurait pas fonctionné correctement ce soir. Je clos ce plenum.

Sion, le 18 juin 2017

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



LISTE DE PRESENCES

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC
2	Antonini	Tobia	PLR
3	Barras	Dominique	PDC
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG
5	Boand	Vincent	UDC
6	Bodrito	Jean Pierre	ADG
7	Bonvin	Claire Lise	PDC
8	Bornet	Ruth	PLR
9	Bornet	Patrick	PLR
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
11	Broccard	Jean Michel	PDC
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
13	Cerise	Marie Paule	UDC
14	Collet	Bastian	ADG
15	Darbellay	Karine	LES VERTS
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Fauchère	Régine	PDC
18	Fellay	Gilles	PDC
19	Fornage	Jean Elie	UDC
20	Fumeaux	Dionys	UDC
21	Gachnang	Mathieu	PDC
22	Gex	Fanny	ADG
23	Gianadda	Isabelle	PDC
24	Gillioz	Fernand	PLR
25	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
26	Jacquier	Michael	PDC
27	Juillerat	Olivier	PLR
28	Kuchler	Fabien	PLR
29	Léger	Jean Charles	PDC
30	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Marquis	Marco	PLR
32	Mayor	Noémie	PLR
33	Micheloud	Benoît	PDC
34	Mirailles	Christian	LES VERTS
35	Mittaz	Xavier	PLR
36	Moren	Jean Philippe	PDC
37	Moulin	Guillaume	UDC
38	Mukuna	Akanga	PDC
39	Nanchen	Magali	LES VERTS
40	Pallara	Chantal	PLR
41	Pfister	Brigitte	LES VERTS
42	Pitteloud	Christophe	PDC
43	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
44	Reist	Martin	UDC
45	Rey	Charles André	PDC
46	Rossier	Virginie	PDC
47	Rouiller	Jean Daniel	PLR
48	Schüpbach	Pierre	PDC
49	Sierro	Christophe	PDC
50	Stalder	Thierry	PLR
51	Tavernier	Jérôme	PLR
52	Theler	Maud	ADG
53	Trabacchi	Sophie	PDC
54	Turatti	Alain	PLR
55	Ulrich	Daniel	PLR
56	Varone	Gérard	PDC
57	Zuchuat	Raphaël	PDC
58	Zumstein	Alain	PLR
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Maury	Cindy	ADG
2	Riand	Stéphane	ADG
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			